Image not found or type unknown

Annulation du permis sans avoir reçus la notification

Par **Narted1**, le **02/07/2012** à **17:52**

Bonjour, venant d apprendre par la gendarmerie que mon permis était invalide depuis plus d'un an, malgré mon étonnement j ai évidemment donné celui-ci au gendarme. Je voulais savoir premièrement si mon droit de recour était toujours valable? Et deuxiement si cela pouvait etre contestable pour essayer d annuler cette invalidation du permis? Merci d avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés